



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : IS-INT-340

Déposé le : 3.2.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

122 mios de la BNS : NON à l'arrosage !

Texte déposé

A peine l'annonce faite par la BNS du versement de 122,3 mios au canton de Vaud, d'aucuns songent déjà à ouvrir l'arrosage. Si l'on peut se réjouir de ce versement, il convient d'être prévenant, ne pas céder à la précipitation et d'affecter cette somme au remboursement de la dette. La situation combinée du 9 février et de l'abandon du taux plancher fait planer une incertitude sur les entreprises du canton. Dans ce contexte, il faut s'attendre à une perte de rentrées fiscales qui doit être synonyme de prudence pour le canton qui doit garder sa marge de manœuvre pour affronter les mauvais jours, assumer ces investissements et éviter une explosion de la dette. Rappelons que le canton doit encore assumer le coût de la recapitalisation de la Caisse de pension, soit 1,1 milliard de francs. De plus, les investissements prévus ces prochaines années peuvent être qualifiés de colossaux et évidemment utiles et indiscutables pour le bien de nos citoyens. Dès lors, il convient d'enregistrer comme il se doit ces 122,3 millions lors du bouclage des comptes 2015. Cette perspective permet en revanche de travailler à plus long terme, et d'anticiper par exemple la troisième réforme de la fiscalité des entreprises, décisive pour le dynamisme économique vaudois.

1. Comment le Conseil d'Etat entend-il utiliser ce versement exceptionnel de 122,3 millions ?
2. Le Conseil d'Etat ne juge-t-il pas judicieux d'accélérer la mise en œuvre de la feuille de route sur la RIE III afin d'assurer une bonne prévisibilité aux entreprises sur la période (2015 – 2020) et l'introduction rapide du taux unique de 13,79 % net, notamment en tenant compte des impacts financiers sur le canton et les communes ?

3. Dans ce contexte, le sort des familles est particulièrement important ; quelles seraient les propositions que le Conseil d'Etat pourrait offrir afin de réduire leurs charges en matière de fiscalité ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Jean-Marie Surer



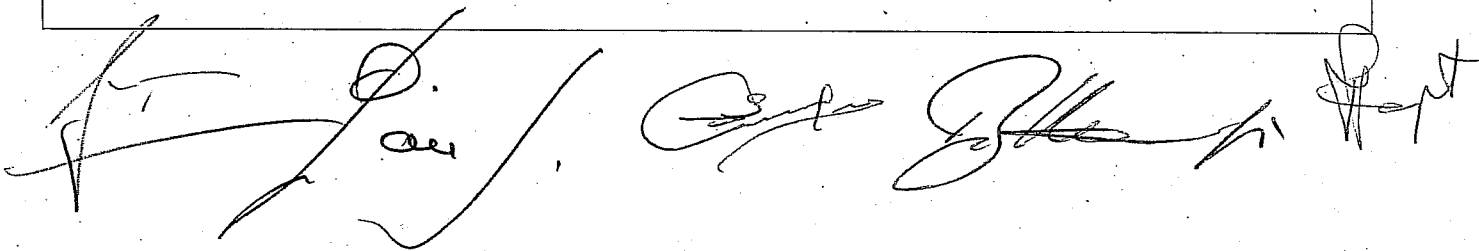
Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :


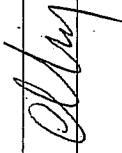









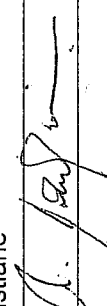

Alexandre Berthoud, François Payot,

Guy-Philippe Bolay, Gérard Mojon et Pierre Grandjean

Signature(s) :



Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques 	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine 	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc 
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu 	Cretegny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cretegny Laurence 	Golaz Olivier 
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluè François 	Guignard Pierre
Bovay Alain 	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel 	Haury Jacques-André 
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François 	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy 
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert 	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Payot François	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Pillone Cédric	Thuillard Jean-François
Martin Josée	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Treboux Maurice
Matter Claude	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meldem Martine	Renaud Michel	Venzelos Vassilis
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Rezo Stéphane	Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Claudine
Neiryck Jacques	Rubattel Denis	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric